**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2024**

***Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire***

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

**Séance ordinaire du 19 février 2024**

**Date de la convocation :** 14 février 2024

**MEMBRES PRESENTS :**

M. Gilbert VONAU (Maire) – Mme Marie Josée MEYER - Aurélie GASPER – Maria PEDRO - Jessika MACCARI - Lydie ORMANCEY-TANCREDI -– - MM – Mathieu BINTZ - François RINALDI

**Absents excusés :** M. Roger CANE (procuration à Mme Josée MEYER).

**Absents** : Mme Rose CESAR – M. Jean GRAFF

**Le secrétaire de séance :** Mme Marie Josée MEYER

**ORDRE DU JOUR :**

**1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 janvier 2024**

**2) Désignation du secrétaire de séance**

**3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence,**

**4) Hôtel à Hirondelles,** *présentation du projet, motifs, examen des couts, débat et décision.*

**5) Réseau des opérateurs téléphoniques***, fixer le montant de la redevance 2024.*

**6) Festival Auto moto 2024,** *examen des demandes de manifestations formulées par l’Anneau du Rhin et avis.*

**7)** **Intercommunalité,** *compte rendu des réunions, AMHR du 17/2, Com Com du 8/2,*

**8) Divers**

# POINT N° 1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2024

Le procès-verbal du 15 janvier est approuvé à l’unanimité.

# POINT N° 2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne à l’unanimité Madame Marie Josée MEYER, comme secrétaire de séance.

# POINT N° 3 – COMPTE RENDU SUR UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCE

Monsieur le Maire informe des délégations utilisées depuis le 15 janvier 2024 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 23/01/2024 | Bois | Travaux élagage |
| 23/01/2024 | BRIGADE VERTE | Nomination |
| 23/01/2024 | Construction | PC 23 N°3 |
| 25/01/2024 | NEOLIA | Transfert PA |

Madame MEYER fait un état des locations de la Salle Espace Horizons, relevant un équilibre entre dépenses et recettes.

**POINT 4 : HOTEL A HIRONDELLES**

La commune a engagé un processus de retour des hirondelles sur Biltzheim, et notamment sur la façade de la Mairie/Ecole. Elles reviennent d’année en année. La Commune s’étant engagée dans la rénovation de la Mairie, les nids ne peuvent rester sur les façades actuelles. Monsieur le Maire propose d’installer un nouvel hôtel à hirondelles, près de l’atelier municipal. La Ligue pour les Oiseaux (LPO) a validé ce projet.

A l’unanimité, le Conseil Municipal décide d’installer un nouvel hôtel à hirondelles pour un montant HT de 7650 €.

**POINT 5 : RESEAU DES OPERATEURS TELEPHONIQUES**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l’article L47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d’occupation du domaine public,

Considérant que l’occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevances en fonction de la durée de l’occupation, de la valeur locative et des avantages qu’en tire le permissionnaire.

Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d’occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications pour l’année 2024. Ci-dessous le tableau des données pour la commune

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Artères aériennes (km)  | Artère en sous-sol (km)  | Emprise au sol (m²)  |
| 0,240  | 23,725 | 0.6 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité,

* Décide d’appliquer le tarif maximal prévu par le décret précité pour la redevance d’occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications (par kilomètre et par artère en aérien, en souterrain et par m² au sol pour les installations) et selon l’état patrimonial fourni par ORANGE ;
* Sollicite Orange pour le versement de la redevance pour 2024, selon l’état patrimonial 2023,
* Dit que le montant sera imputé à l’article 70323.
* Indique que le tarif maximal sera dorénavant appliqué pour les années à venir.

**POINT N° 6 – FESTIVAL AUTO MOTO 2024**

Une demande pour l’organisation des manifestations de l’Anneau du Rhin a été déposée par le porte-parole du collectif « festival auto-moto » en date du 3 février 2024.

Huit manifestations seront organisées aux dates suivantes :

* 07-08-09 juin, 17ème édition de la Drift Cup Internationale, organisée par l’association Moto Show Organisation (MSO)
* 21 juin, 1ère édition des festivités de la fête de la musique (soirée festive) organisée par l’Anneau du Rhin S.A.
* 07-08 septembre, 2ème édition du WERC, organisée par l’Association Moto Club Motor Events
* 13-14 septembre, 38ème édition des 500 Nocturnes, organisée par l’association Sportive Automobile *de l’Anneau du Rhin (ASA ADR)*
* 20-21-22 septembre, 1ère édition du Trophée d’Alsace Grand Est (compétition auto), organisée par l’Association Sportive Automobile de l’Anneau du Rhin (ASA ADR)
* 28 septembre : 1ère édition de la Nuit des Champions (démonstration auto), organisée par l’Anneau du Rhin
* 05-06 octobre, 1ère édition des Elite Series Racing (compétition auto), organisée par l’Association Sportive Automobile de l’Anneau du Rhin (ASA ADR)
* 11 novembre, 11ème édition du Super Slalom de l’Anneau du Rhin, organisée par l’association Sportive Automobile de l’Anneau du Rhin (ASA ADR).

**Les autorisations suivantes sont sollicitées :**

* Autorisation d’organiser les huit manifestations présentées ci-dessus pour la période du 07 juin au 11 novembre 2024 ;
* Autorisation de dérogation exceptionnelle pour lever les restrictions horaires d’utilisation de la piste, afin de pour permettre aux véhicules de rouler le soir au-delà de 20h, conformément à l’arrêté d’homologation du circuit du Ministère de l’Intérieur dans la limite de 9 jours par an au maximum, aux dates suivantes :
* sur circuit homologué : 7 jours :

● le 21 juin, le 20 septembre 2024 de 8h à 00h

● le 14 septembre, le 21 septembre, le 28 septembre de 8h à 2h du matin

* le 13 septembre, le 5 octobre de 8h à 22h
* Sur circuit non homologué : 3 jours :

● 7 juin de 8h à 00h

● 8 juin de 8h à 1h du matin

● 11 novembre de 8h à 20h

* Autorisation pour permettre une animation musicale durant ces manifestations, en respectant les horaires suivants :

● 7 juin, 7, 8, 13,20 septembre, 5 octobre de 8h à 00h

● 21 septembre de 8h à 2h du matin

● 8 juin de 8h à 3h du matin

● 14 septembre, le 28 septembre de 8 h à 4 h du matin

● 11 novembre de 8 h à 20 h

● 21 juin de 10h à 3h du matin

● 10 novembre de 9h à 22h.

* Autorisation d’exemption de la taxe communale sur la vente des billets des spectateurs pour les associations organisatrices ;
* Autorisation durant les dates des manifestations de libre circulation des véhicules à moteur sur le chemin communal longeant la clôture sud du circuit (en dérogation de l’arrêté communal n° 3/2005), mais toutefois réglementée en sens unique « Est-Ouest ».
* Autorisation de libre circulation des véhicules de compétition à l’intérieur du Centre de Sécurité routière de l’Anneau du Rhin pour les manifestations du 9 juin et 11 novembre.
* Autorisation d’installation de débit de boissons des 1er et 2ème Groupes pour la durée du festival du 9 juin au 11 novembre.
* Autorisation pour le tir de 5 feux d’artifice les samedis, le 8 juin, 21 juin, 14 - 21 et 28 septembre 2024.

Monsieur RINALDI après avoir exposé les diverses manifestations ci-dessus se retire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour :**

**►Décide** d’accepter les demandes d’autorisation pour les manifestations qui se dérouleront aux dates suivantes : 7-8-9 juin, 21 juin, 7 -8 septembre, 13-14 septembre, 20-21-22 septembre, 28 septembre - 5 -6 octobre et 11 novembre 2024.

**Le Conseil Municipal rappelle que l’association organisatrice est soumise en intégralité au respect de toute la réglementation en vigueur dans le cas de telles manifestations.**

Monsieur RINALDI réintègre la séance.

**POINT N°7 – INTERCOMMUNALITE**

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR) :

* Information sur le débat d’orientation budgétaire,
* Modification du fonds de concours, en hausse pour les communes.
* Pas d’augmentation des taux
* Validation des ZAEnR (Zone d’Accélération des Energies Renouvelables) pour toutes les communes.

Assemblée Générale de l’Association des Maires du Haut-Rhin : la cotisation reste inchangée. Les moustiques tigres sont avérés et plusieurs foyers ont été détectés dans le secteur.

**POINT N°8 - DIVERS**

Mme GASPER : le Plan Communal de Sauvegarde est en phase de finalisation.

Mme MACCARI : des plots ont été posés près de la rue Saint Georges, demande si des pots de fleurs peuvent être positionnés. Monsieur le Maire indique être en attente d’une réponse de la Gendarmerie.

M. RINALDI : la page Facebook de la Commune de Biltzheim est disponible, et invite les conseillers municipaux à partager cette page :

**https://www.facebook.com/profile.php?id=61556176418594**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

La future aire de jeux se décompose de la manière suivante :

60.000 € HT pour les agrès (soit 72.000 € TTC), et 32.000 € HT (soit 110.000 € TTC) pour les travaux de circuit pédagogique, entourant les agrès.

Lotissement des Marronniers – Actuellement aucune reprise du domaine public, certaines questions de voiries restent en suspens.

VIALIS : en attente du devis de la 2nde tranche pour le passage des lampadaires en led. Cette dernière tranche regroupe les lampadaires moins anciens (rues des Bleuets /Coquelicots / Liberté / Marronniers– Domaine des Trois Lys…)

GIC 8 (Groupement Cynégétique): Monsieur ENGASSER a démissionné de la Présidence et a laissé sa place à M. DIRINGER. Près de 4000 faisans ont été libéré sur le GIC 8.

Brigade Verte : problème des animaux gravement blessés, qui ne peuvent être euthanasiés par manque du port d’armes autorisé.

Assemblée Générale de l’Association des Maires du Haut-Rhin : la cotisation reste inchangée. Les moustiques tigres sont avérés et plusieurs foyers ont été détectés dans le secteur.

Débriefing de la cérémonie du 4 février 2024 : une participation importante. Le 80ème anniversaire s’annonce pour 2025, la question du contenu des commémorations est à l’étude et fera l’objet d’une prochaine réunion avec les autres communes et l’UNC (Union des Anciens Combattants)

Devis dans le cadre du budget 2024 :

Le parafoudre de l’église fera bientôt l’objet d’une vérification et d’un devis pour sa mise aux normes.

 Concernant le tracteur KUBOTA, son remplacement est à l’étude.

INSEE : la population de Biltzheim s’établit à 488 habitants.

Plus personne ne demandant la parole, la séance se clôture à 22h15

**Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM**

**de la séance du 19 février 2024 – ORDRE DU JOUR**

**1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 janvier 2024**

**2) Désignation du secrétaire de séance**

**3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence,**

**4) Hôtel à Hirondelles,** *présentation du projet, motifs, examen des couts, débat et décision.*

**5) Réseau des opérateurs téléphoniques***, fixer le montant de la redevance 2024.*

**6) Festival Auto moto 2024,** *examen des demandes de manifestations formulées par l’Anneau du Rhin et avis.*

**7)** **Intercommunalité,** *compte rendu des réunions, AMHR du 17/2, Com Com du 8/2,*

**8) Divers**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom et prénom** | **Qualité** | **Signature** | **Procuration** |
| VONAU Gilbert | Maire |  |   |
| MEYER Marie-Josée | 1er adjoint secrétaire de séance |  |   |
| GASPER Aurélie  | 2ème adjoint |  |   |
| PEDRO Maria | Conseiller municipal |  |   |
| ORMANCEY-TANCREDI Lydie | Conseiller municipal |  |   |
| CESAR Rose | Conseiller municipal | Absente |   |
| MACCARI Jessika | Conseiller municipal |  |   |
| CANE Roger  | Conseiller municipal | Procuration à Mme MEYER |   |
| GRAFF Jean | Conseiller municipal | Absent |   |
| BINTZ Mathieu | Conseiller municipal |  |  |
| RINALDI François | Conseiller municipal |  |  |